

<https://ressources.anap.fr/logistique/publication/556-organisation-de-la-gestion-des-dechets>

## Organisation de la gestion des déchets

### Sommaire

1. Introduction
2. Notions générales relatives...
3. La conduite des projets dan...
  - 3.1. Les principes d'action en...
  - 3.2. Les facteurs clés de succ...
4. Les actions de changement e...
  - 4.1. La quantité de déchets pr...
  - ➕ 4.2. Les actions déployées par...
  - ➕ 4.3. Actions déployées au cas...
5. Conclusion
6. Annexes
  - 6.1. Les 3 principales catégor...
  - 6.2. La valorisation des déche...
  - 6.3. Les déchets chimiques à n...
  - 6.4. Les autres déchets
7. Enseignements complémentair...

### ↳ 4. Les actions de changement engagées par les établissements accompagnés

- ↳ 4.3. Actions déployées au cas par cas
  - ↳ 4.3.1. Création de nouvelles filières
    - ↳ 4.3.1.4. La possibilité de s'affranchir du déchet

Avant de créer une filière permettant de valoriser un déchet spécifique, il est intéressant de s'interroger sur la possibilité de supprimer le déchet lui-même.

Le CHS Montperrin a ainsi supprimé tous ses conditionnements en verre creux en faisant évoluer sa politique d'achats, plutôt que de créer une filière adaptée. Cette évolution a eu de plus un impact économique favorable sur ses coûts d'achat.

Le même établissement a aussi réduit le nombre des produits phytosanitaires employés pour ses espaces verts, en substituant les produits dangereux par d'autres moins nocifs.

Cette solution n'est pas toujours possible mais elle mérite toutefois de s'y intéresser.

La liste des filières dans un établissement va donc être fonction a minima de la nature de son activité, de sa taille, des solutions locales d'élimination et valorisation des déchets, de ses espaces disponibles pour le tri et l'entreposage, de la sensibilité naturelle de ses équipes à l'importance d'un tri sélectif, et de sa politique d'achat.

Enfin, avec la convention signée le mardi 27 octobre 2009 entre les ministères de la Santé et des Sports et de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, ainsi que l'ADEME et les fédérations FHF et FEHAP, les établissements de santé doivent se montrer exemplaires en termes de développement durable. Dans le domaine des déchets, les objectifs fixés consistent à mettre en place au minimum 5 filières de tri et de valorisation (hors filières obligatoires) de déchets recyclables.

Autres ressources sur : ,  
**Responsabilité Sociétale**

**Date de parution : 20/10/2010**

Télécharger la production